



Regroupement familiale avec un petit enfant à charge issu d'un p

Par **Mymi82**, le **04/03/2015 à 10:42**

Bonjour, je suis Tunisienne divorcée et j'ai la garde de ma fille de 4ans, je me marie dans quelques semaines avec un suisse et je compte faire le regroupement familial sauf que j'ai vu que dans les papiers il est marqué que je dois avoir l'autorisation écrite de mon ex mari concernant la petite pour l'amener avec moi alors que selon la loi tunisienne j'ai le droit de garde et de gérer ses voyages et ses déplacements!! que dois je faire dans ce cas? :-(

Par **aguesseau**, le **04/03/2015 à 10:55**

bjr,
nous sommes un site de conseils juridiques français donc comme votre situation concerne le droit tunisien et le droit suisse, nous ne pouvons répondre à votre question.
comme je suppose que votre ex-mar à l'autorité parentale sur votre fille, la demande me semble logique même si vous avez la garde de votre fille.
cdt

Par **Mymi82**, le **04/03/2015 à 11:00**

Merci pour la réponse et la précision,il faut dire que je peine à trouver un site suisse semblable au votre...:-(...je suis perdue car je ne peux pas partir sans ma petite et mon ex mari n'acceptera jamais de me la laisser malgré qu'il s'en fou de son sort maintenant qu'elle est en

Tunisie:-()